A l'occasion des 20 ans
de l'association
RAPIN DE SUISSE
le 7 juin 2026
à Payerne

Payerne

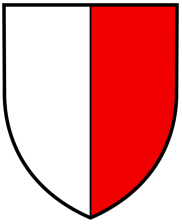

Corcelles-
près-Payerne

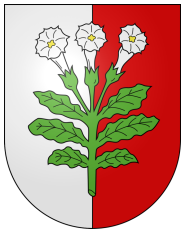

Notre association est née à l'occasion des 700 ans de présence des Rapin dans la Broye. La mission de rassembler et favoriser les liens entre les membres a trouvé son rythme de croisière et un réel esprit de corps nous réunit.
La porte est largement ouverte à vous tous, Rapin, issus de Rapin et amis de Rapin de tout notre pays. Inscrivez-vous, contactez-nous, nous vous accueillerons à bras largement ouverts !

rapinsuisse.ch

EDITORIAL

Le Pays de Vaud compte un nombre élevé d'habitants – plus de trois quart de millions – ce qui est remarquable pour la Suisse. La population vaudoise est équilibrée entre ville et campagne. La plupart des Vaudois sont issus de familles qui ont marqué l'histoire. Il y a des patronymes célèbres, d'autres sont plus modestes. Pourtant, ils ont tous participé à la construction d'un pays où il fait bon vivre, où le respect mutuel et l'honnêteté sont des valeurs fondamentales.
Le patronyme **Rapin** s'inscrit dans la continuité de la fin du Moyen Age à aujourd'hui.
Pour cultiver le lien qui unit les Rapin restés dans leur lieu d'origine et la diaspora qui se trouve en Suisse et à l'étranger, une association s'est créée pour fêter le pérennité de la famille et les 700 ans attestés de notre présence dans la vallée de la Broye.

C'est pourquoi, nous lançons un appel à tous les Rapin de Suisse, voire de l'étranger pour qu'ils rejoignent notre association.
Notre première grande manifestation s'est déroulée en 2009 pour fêter le 700ème. Elle avait été précédée par plusieurs assemblées générales et surtout par notre participation à la réunion des Rapin du monde à Valloire en Savoie. C'est l'invitation à ce rassemblement qui a d'ailleurs donné le coup d'envoi de la création de notre association. Nos objectifs sont en effet de mieux connaître notre histoire, de tisser des liens d'amitié en se retrouvant régulièrement lors de rencontres.
Chaque année, nous organisons une assemblée générale au printemps suivie d'une visite d'un site, musée régional. Tous les 2 ans, nous organisons avec nos cousins de France, un séjour de 2 à 3 jours en alternance en Suisse ou en France.

Origine de la famille Rapin

De l'invasion des Sarrasins venue d'Afrique, il nous ne reste qu'un seul vestige au-dessus du village de Corcelles, appelé le Creux des Sarrasins en forme de grotte. Nous pouvons dire que la famille Rapin, au teint basané, est descendante de cette race. Une seule branche de cette famille est venue s'établir à Payerne vers l'an 1309. mais elle serait originaire de Valloires en Maurienne.

Aux archives de Chambéry, dans un livre de M. R. de Cazenove, en 1864, traitant de la famille de Paul Rapin de Thoyras, j'ai relevé cet extrait: «Parmi les anciennes familles de la Maurienne, peut-être venues de Rome, fuyant la persécution de Néron, celle des Rapin est la plus ancienne. Dans plusieurs titres, les seigneurs de la Chaudanne (les Rapin) se faisaient gloire d'être de la même race que la Sainte de Valloires (Sainte Thèche vivant au VI siècle), et prétendaient avoir hérité d'elle les droits seigneuriaux qu'ils possédaient dans le pays.» Lors d'une visite à Valloires en Maurienne, nous avons passé la nuit à l'Hôtel Rapin. C'est dans cette famille que nous avons pris connaissance de ce fameux livre d'or de la famille Rapin remontant l'histoire jusque vers l'an 800.

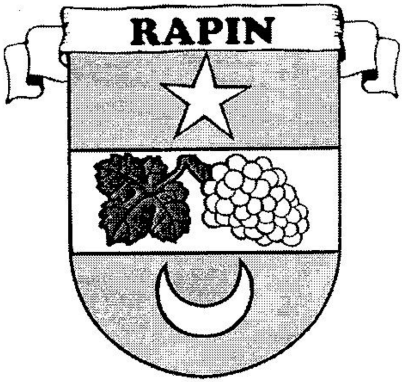

D'azur à la fasce d'or, chargée d'une grappe d'azur, d'une étoile et croissant d'argent

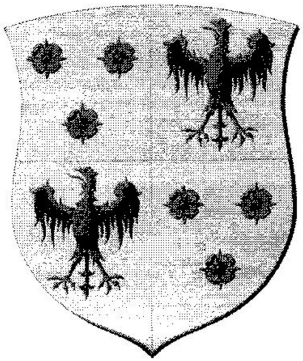

Roses de gueules et aigle de sable au vol abaisse. armes sculptees sur la pierre au tombeau de Pierre Rapin à Villargoudron

Acquisitions de terres:

Cette vieille famille de la Broye vaudoise est présente dès le Moyen Age à Payerne. En 1309, la ville de Payerne était obérée et se sépare d'une partie de son patrimoine en vendant à quelques propriétaires fonciers fortunés deux « pâquiers » (pâturages), situés entre la Broye et la terre du Vully, à la fin des « Sésines ».

Les acheteurs portent les noms de: Rapin, Ruéra et Détrey. Ces patronymes existent encore aujourd'hui. Un parchemin en excellent état, conservé aux archives de Payerne, en atteste.

La révolte de Payerne:

l'histoire nous apprend que la cohabitation avec les moines du couvent cistercien de Payerne est difficile. Une enquête a été menée par le Duc Amédée VIII de Savoie (le futur Pape) intitulée « MUERENT LES MOIGNES ».

Voici un extrait des cahiers d'histoire médiévale qui relate ces événements : « muerent les moignes » (à mort les moines), tels sont les cris que vocifèrent les Payernois en envahissant la place du monastère, ce dimanche de mai 1420. Mais d'autres mots violents ponctuent les mois troubles que traverse la ville.

Ainsi « Corbeaux, corbeaux, croa, croa, lancé un soir à travers l'église, fait-il écho aux chants que « croassent » les moines bénédictins dans leurs habits noirs lors des offices quotidiens.

L'année 1420 était en effet loin d'être calme à Payerne, au siège du célèbre prieuré clunisien. Réunions secrètes des bourgeois, cavalcades carnavalesques (déjà les Brandons !), fuite du Prieur et bouclage de la ville : les évènements s'enchaînent dans le conflit qui oppose les habitants aux moines. D'après l'enquête très détaillée du duc Amédée VIII de Savoie, cent cinquante témoins sont interrogés quelques semaines après l'insurrection. L'intérêt de cette manière de faire est double : le nombre de personnes interrogées fournit une grande variété de réponses et l'interrogatoire qui suit de peu les événements, assure que les rancoeurs sont encore vives.

Voici, tiré de cette enquête, l'article 119 concernant Nicod Rappin de Corcelles.

« Item Nycodus Rappin dicti villagli iuratus et interrogatus dicere vertatem super premissis interrogacionubus ». Comme on le voit, nos chers ancêtres étaient mouillés, les bougres.

Quelques points d'histoire

La ville de Payerne avait une certaine indépendance et se permettait de conclure des alliances sous forme de traités de combourgeoisie, particulièrement avec Berne et Fribourg. Ces documents prévoyaient une assistance mutuelle lors de conflits. Pendant les guerres de Bourgogne, un contingent payernois fut levé et participa entre autre à la bataille de Morat en 1476. Bien entendu, des Rapin étaient dans le coup dans le camp des Confédérés. Ils participèrent à la conquête du Pays de Vaud aux côtés des Bernois en 1536. Ils occupèrent la région de Morges jusqu'aux portes de Genève.

Pendant la période bernoise, de 1534 à 1798, les envahisseurs s'approprièrent les biens des communautés ecclésiastiques. Alliés, les Payernois bénéficièrent de la sécularisation des biens du couvent, bâtiments et terrains compris. En ce qui concerne les vignes en Lavaux, elles furent achetées et ajoutées au patrimoine de la Ville.

La réformation remplaça le culte catholique. Mais petit à petit, le régime de LL.EE devint pesant, et l'idée de les renvoyer derrière le rideau de rösti fit son chemin.

En 1798, tout bascula, et Payerne s'affranchit du joug bernois sans effusion de sang. La mise en place du Canton de Vaud se fit laborieusement. Payerne transita dans l'éphémère canton de Sarine et Broye.

En 1803, nouveau coup de tonnerre, Payerne se fractionne en deux entités. Corcelles prend son indépendance. Les familles aussi sont coupées en deux, y compris les Rapin. Dès cette date, ces derniers seront d'origines différentes, soit de Payerne ou de Corcelles.

A Corcelles, les Rapin sont si nombreux, qu'il a fallu les désigner par des adjonctions à leur patronyme. Il y aura les des Champs, du Ruz, du Chêne ou encore les Soifs d'or pour les plus économes. On dit qu'ils jetaient leur argent par les fenêtres, mais depuis dehors, dedans.

Dès 1800, la pression française contraignit les autorités à lever des troupes pour constituerles « grognards » vaudois de Napoléon. Cette obligation n'épargna ni notre région ni notre nom de famille.

Extraits de « Saga de Suisse » par Jean-Paul Rapin tirés de la « Légende des Rapin » de Edmond Ischi 2006.

Pour en savoir plus :

Les pages suivantes ont été réalisées
par deux frères
Francis et Georges Rapin
L'un pour la recherche généalogique
et l'autre pour la mise en page

A l'occasion de la rencontre
des Rapin de Suisse
Le 7 juin 2026 à Payerne

Quelques conseils pour cré

La plupart des programmes dédiés à la généalogie proposent la création d'un arbre gratuitement pour une centaine de personnes, sachant qu'un développement plus complet sera payant.

Quel programme choisir?

Nous avons choisi le programme le plus performant à l'heure actuelle et vous le conseillons si vous voulez obtenir des informations croisées avec des milliers de données dans le monde :

Peut-on transférer une abre commencé sur un autre programme?

Oui, bien sûr, il faut enregistrer votre arbre en format GEDCOM et l'importer ensuite dans MyHeritage.

Pour commencer, j'introduis quelques personnes dans mon entourage. Plus les indications seront précises, plus l'arbre va se développer et prendre vie.

Il faut toujours mettre le nom de famille en majuscule et le prénom en minuscule, ainsi vous saurez si Claude ou MARTIN est un prénom ou un nom de famille.

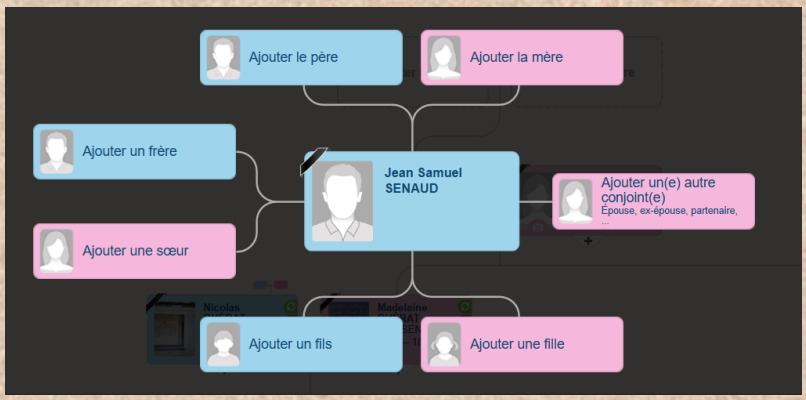

éer son arbre généalogique

Si vous optez pour un abonnement « Premium » qui vous permet de dépasser les 250 personnes dans votre arbre, vous recevrez un message mail vous proposant de comparer et compléter vos données.

Ce procédé se nomme « **Smart Matches** » ou « **Record Matches** » où la personne en question aura été repérée dans d'autres arbres généalogiques et vous proposera de compléter votre arbre en prenant bien garde de l'exactitude des informations récoltées avant des les enregistrer.

Vous verrez une pastille verte ou brune s'ajouter sur l'étiquette de la personne concernée.

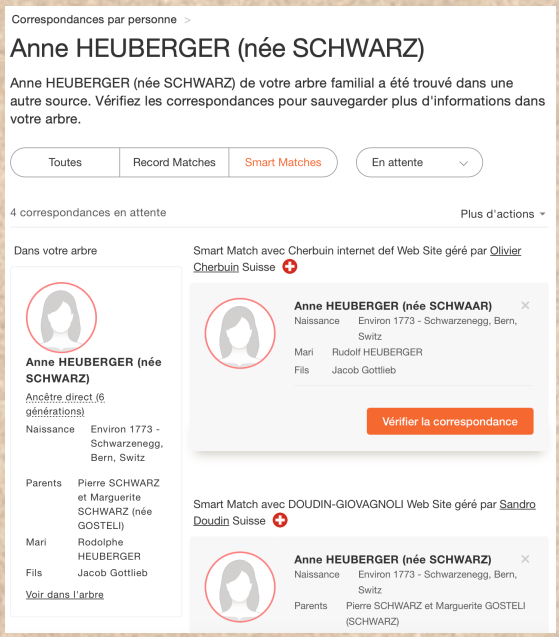

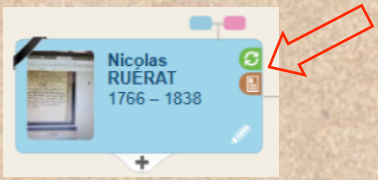

Les citations de source sont automatiquement créées vers le document indiquant exactement d'où proviennent les données.

Pour protéger la vie privée, les informations des personnes vivantes ne sont jamais indiquées.

Comparaison de deux arbres différents après importation d'une famille.

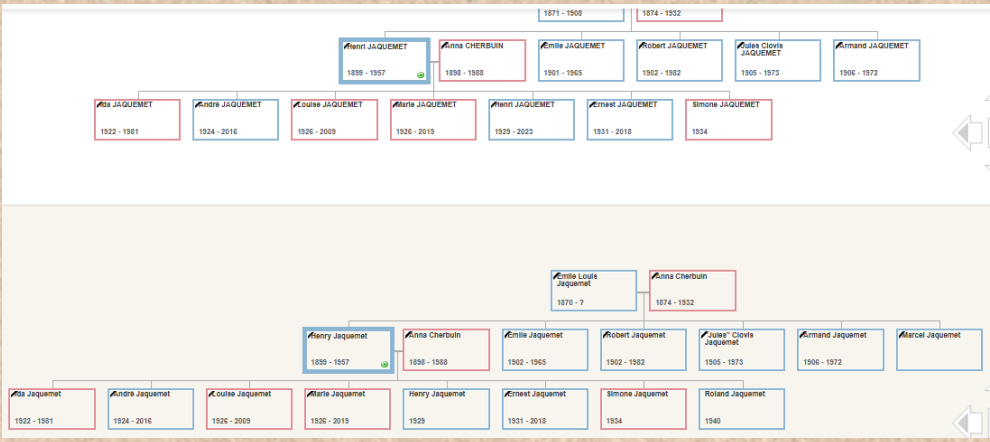

Les renseignements provenant d'autres sources ne sont pas toujours fiables. Bien que la source soit mentionnée lors d'une importation, celle-ci n'est pas forcément authentique car elle peut avoir été copiée d'un autre arbre qui lui-même provient d'une copie et une erreur peut se propager ainsi d'un arbre à l'autre.

Il est recommandé d'être attentif à l'orthographe exacte d'un nom de famille. Une légère différence est interprétée comme une famille différente par Myheritage et on peut se retrouver avec des doubles familles qui n'en sont qu'une seule en réalité. Il est ensuite fastidieux d'enlever les doublons.

Une façon d'être sûr d'avoir les bonnes informations est de s'adresser aux archives communales, cantonales ou aux journaux.

Tous les documents paroissiaux du canton de Vaud ont été enregistrés dans MyHeritage et contiennent des informations sur les personnes :

Parcourir par

- Descriptions archivistiques
- Notices d'autorité
- Services d'archives
- Fonctions
- Sujets
- Lieux
- Documents numériques

Archives cantonales vaudoises : archives de l'état civil

Les Archives cantonales vaudoises mettent à disposition **les archives de l'état civil librement consultables**, sur la base de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil (OEC art. 92a), à savoir:

- les actes de naissance de plus de 110 ans;
- les actes de mariage de plus de 80 ans;
- les actes de décès de plus de 50 ans.

En attendant que tous les registres librement consultables figurent sur ce site internet, ceux qui manquent sont consultables en salle de lecture des Archives cantonales vaudoises ou sur demande (d'acte précis) par courriel à info.acv@vd.ch.

Accès

Les actes de naissance, mariage et décès sont accessibles via les registres qui composent les 3 fonds d'archives suivants:

- Registres paroissiaux (1562-1821)
- Registres de l'état civil cantonal (1821-1875)
- Etat civil cantonal : événements, légitimations et reconnaissances, 1875-2004

Si la localité qui vous intéresse ne figure pas dans les fonds d'archives ci-dessus, veuillez consulter les tables de correspondance suivantes:

naissance, mariage, promesse de mariage, enfants, décès. Il faut faire attention de vérifier si c'est la bonne familles dans leur maison.

Aujourd'hui avec l'IA utilisée par Myheritage, nous recevons des informations très intéressantes. Elle joint la photo de l'acte concerné, on peut l'agrandir et ainsi faire les vérifications. Il est nécessaire d'être très attentif si on veut ajouter une personne : est-ce vraiment la bonne personne ? Par exemple le nom du conjoint, des parents ou des enfants.

Pour aller plus loin, on peut s'adresser aux Archives cantonales et chercher dans les Terriers. Ce sont les Registres Fonciers de l'époque bernoise. Ils permettaient de fixer et prélever les impôts fonciers.

Les documents concernant les terriers ainsi que les plans de 1851 de Corcelles où nous avons pu placer les familles dans leur maison sont à disposition sur demande à « francis.rapin@sunrise.ch »

Il faut du temps, de la persévérance et savoir que c'est un hobby et que ça coûte. Francis Rapin

Les affiches ici présentes sont à disposition en format pdf sur demande à « georges@rapin.org »

Pour visiter notre arbre généalogique

Une famille RAPIN de Corcelles

Recherche d'ancêtres communs

Deux élèves de même patronime se retrouvent dans une classe d'école à Genève, sans se connaître. Ont-elles un ancêtre commun ?

Les outils de MyHeritage ont permis de trouver facilement cet ancêtre à la 7e génération.

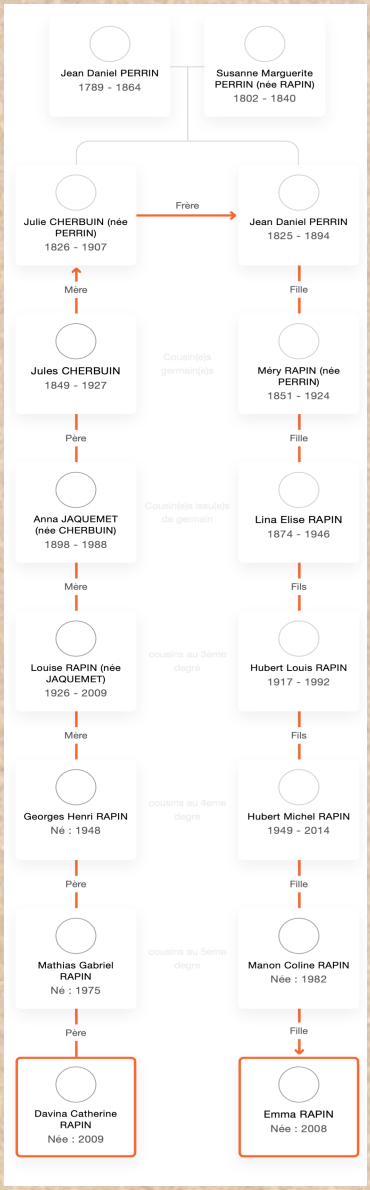

Un exemple de présentation en éve

On retrouve plusieurs fois les mêmes ancêtres surtout dans le cercle le plus éloigné.

Les pastilles de couleur en montrent un exemple.

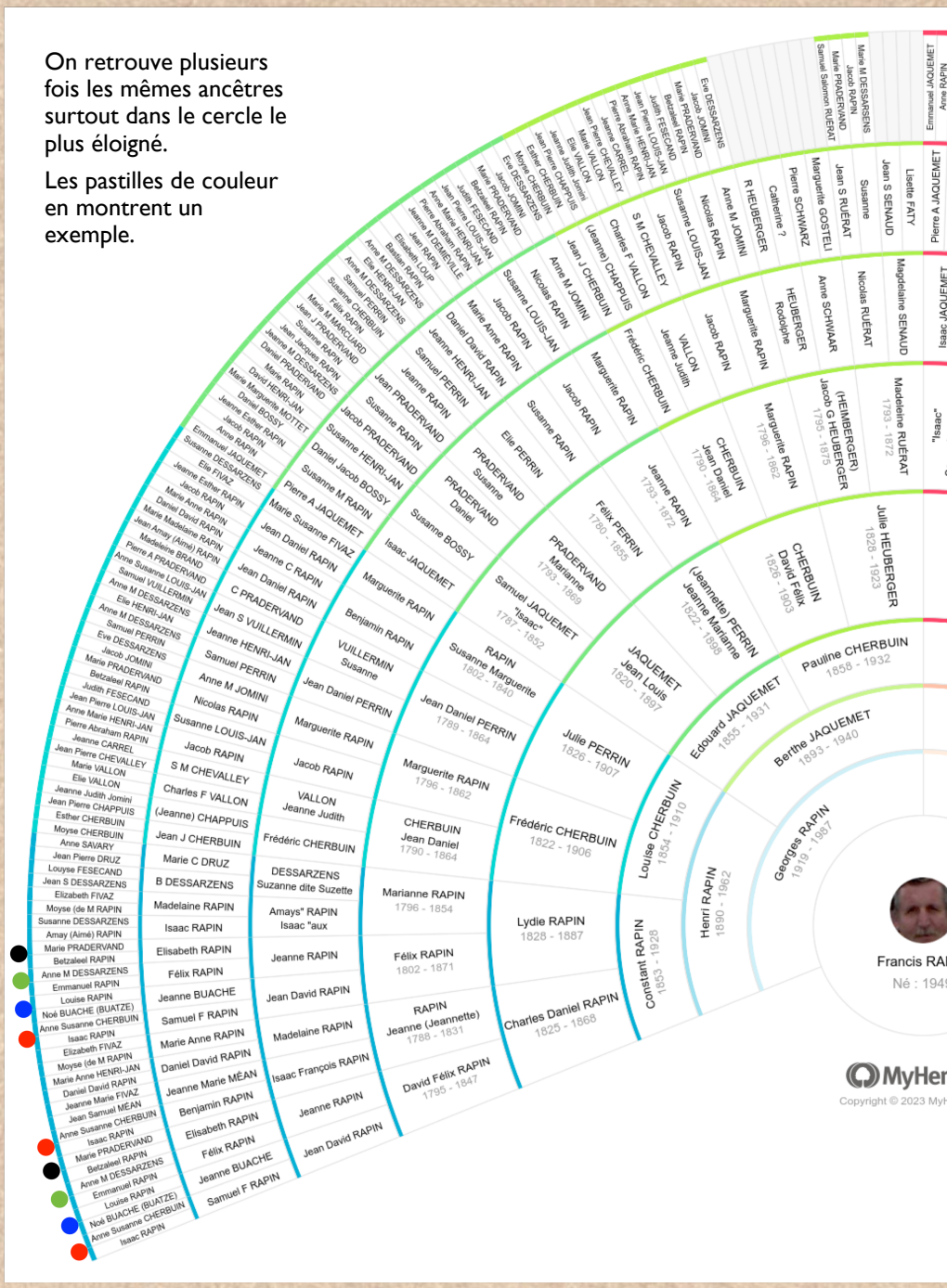

ventail des ancêtres d'une personne

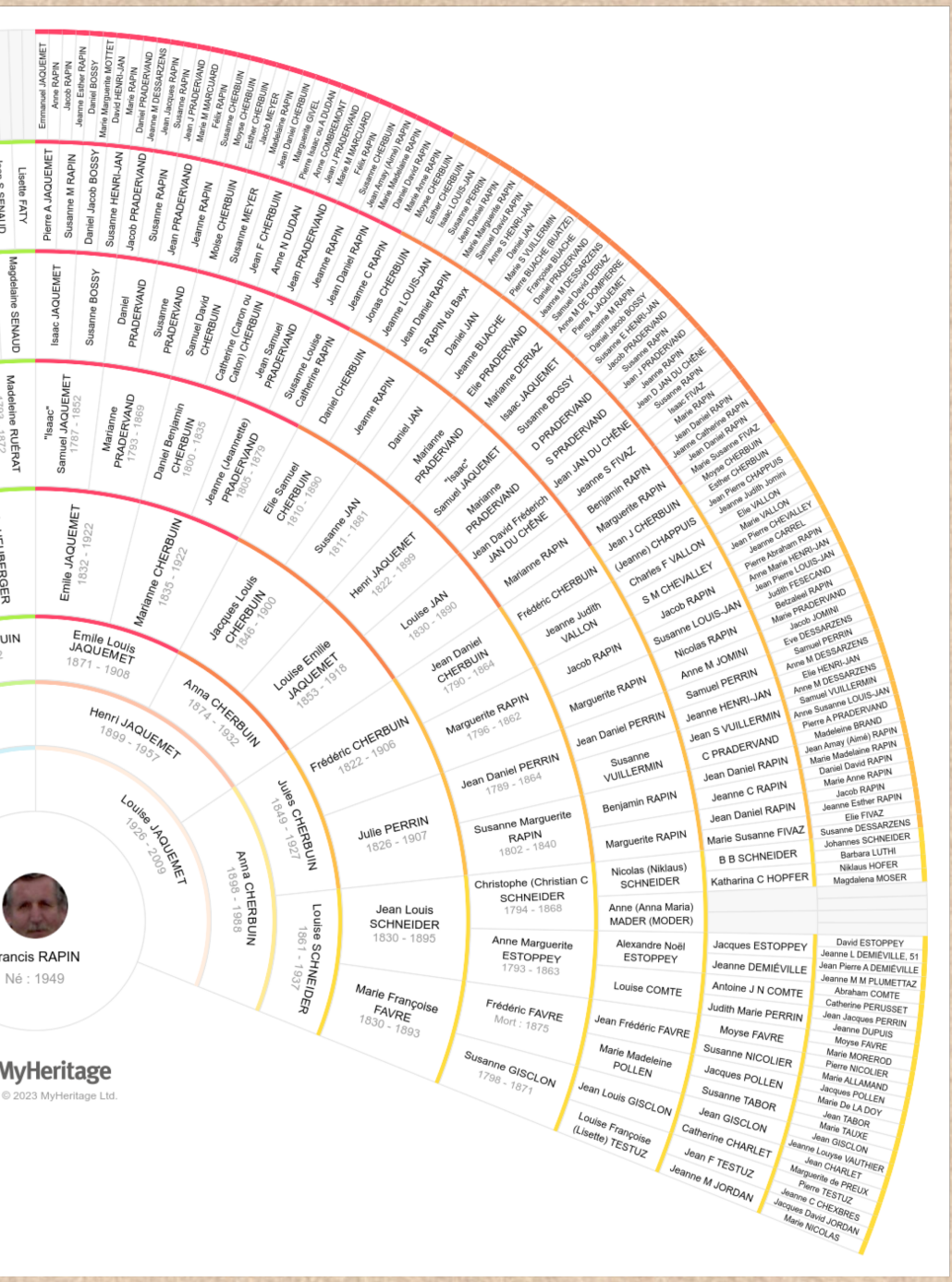

Louise Marianne DUCRAUX

Son histoire

Elle est née à la Chiésaz le 22 juin 1836. Elle a été baptisée le 22 juillet 1836 en l'église de Blonay. Sa marraine se nomme Louise Ducraux, c'est sa cousine germaine. Elle n'a pas de parrain.

Elle est la fille de Jean Daniel Ducraux et de Jeanne Louise Chollet. Selon le registre des annonces de mariages de la paroisse de Blonay, ACV/Ed 17/7, sa mère était décédée au moment de la publication des annonces de son mariage.

Le 13 décembre 1855 elle se marie à la Tour-de-Peilz avec Jean Frédéric Gachet de Grandcour. Il est dit dans l'acte de mariage qu'ils habitent à la Chiésaz et précédemment à Gilly.

Ils ont trois fils :

Jules Henri Gachet né le 4 août 1856 à la Chiésaz, Ed 17/2, baptisé le 12 août 1856 à Ressudens, Ed 114/1.

Charles Albert Gachet né le 17 mars 1859 à Gilly, Ed 20/2, baptisé le 19 août 1859 à Ressudens, Ed 114/1

Vincent Charles Gachet né le 8 mai 1862 à Grandcour, baptisé le 22 juin 1862 à Ressudens, Ed 114/2.

Le 22 juillet 1863 son mari, **Jean Frédéric décède** à Grandcour, Ed 114/5.

Elle se met en ménage avec **Daniel Henri Ruchat**, dit Henri, né le 18 août 1834 à Grandcour.

Il est en instance de divorce avec Julie Bettex de Combremont. Ils s'étaient mariés le 17 février 1869 à Combremont. Ils ont eu 2 filles.

Louise Marianne et Henri auront une fille **Julie Nancy Gachet**, née, hors mariage, le 25 novembre 1865 à Grandcour. Louis Mayor, secrétaire municipal, est nommé tuteur de Julie Nancy par la Justice de Paix.

Les bans en vue du mariage sont publiés les 24 septembre, 1er et 8 octobre 1865, mais le mariage n'est pas célébré dans les délais. La Municipalité l'a convoquée dans sa séance du 14 février 1866 pour l'exhorter et l'engager à discontinuer son commerce avec Henri Ruchat pour autant qu'ils ne seront pas mariés et si elle continue la Municipalité portera à nouveau plainte contre elle.

Louise Marianne Gachet-Ducraux et Daniel Henri Ruchat fatiguent la Municipalité. Dans sa séance du 15 mars 1866, elle décide que si demain dimanche 16 courant les bans de mariage entre Henri Ruchat et la veuve de Jean Gachet ne sont pas publiés, le Juge de Paix en sera avisé et la plainte sera complétée.

Le mariage sera célébré le 13 avril 1866 à Ressudens.

Henri Gachet ne paie pas les pensions pour ses 2 filles. Le grand-père de ses 2 filles écrit à la Municipalité qui en parle lors de sa séance du 7 août 1865 : comme Henri Ruchat est moralement et matériellement incapable de payer la somme de CHF 200.- allouée par le Tribunal de Payerne, si la Municipalité veut éviter les démarches juridiques, il lui faut lui donner une réponse favorable dans la huitaine. La Municipalité avant de se prononcer sur la question décide de demander au Greffe du Tribunal la copie

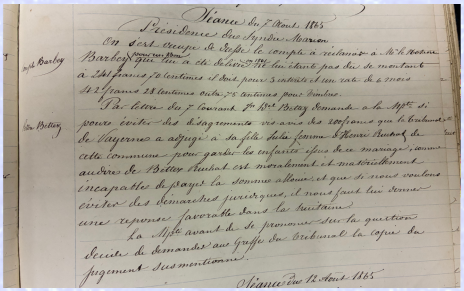
Séance du 7 Août 1865

Sur Barbey

Sur Bettex

Il est exposé par le Greffe le compte rendu à notre Municipalité qui lui a été remis. Il ne lui est pas dû de montant à 2 à 3 francs 50 centimes il est pour 3 entiers et un intérêt de 4 mois et 2 francs 28 centimes entier 70 centimes pour timbre.

Par lettre du 7 courant Mr Barbey demande à la Mpte si pour éviter des désagréments vis-à-vis des soussignés que le tribunal de Payerne a alloué à sa fille dite femme de Henri Ruchat de cette commune pour garder les enfants issus de ce mariage, comme aussi Mr Bettex Ruchat est moralement et matériellement incapable de payer la somme allouée et que si nous voulons éviter des démarches juridiques, il nous faut lui donner une réponse favorable dans la huitaine.

La Mpte avant de se prononcer sur la question décide de demander au Greffe du Tribunal la copie du jugement susmentionné.

Vionnaz du 12 Août 1865

du jugement susmentionné.

Louise Marianne et Henri Ruchat abandonnent les 4 enfants à Grandcour et partent.

Le 13 août 1866 la Municipalité écrit à Louise Marianne Ruchat à Luins-sur-Rolle :

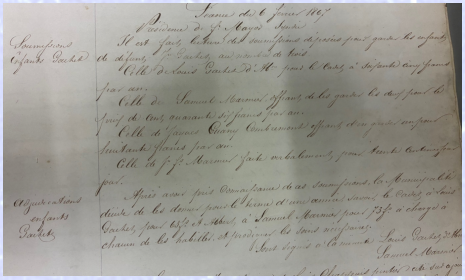

Vu la réclamation faite à la Municipalité par Henriette Combremont pour obtenir paiement de ce que vous lui devez pour avoir garder votre enfant et vu le refus que votre mari a fait de payer pour ce que vous lui devez : la Municipalité vous invite à payer immédiatement à la prénommée Combremont ce que vous lui devez jusqu'à ce jour, à défaut vous y serez contrainte juridiquement et plainte sera portée contre vous pour abandon de votre enfant.

Ensuite par lettre du 22 juillet 1866, elle demande un acte d'origine et après délibérations dans sa séance 28 juillet 1866, la Municipalité lui répond le 30 juillet 1866 qu'elle n'entre pas en matière tant qu'elle n'a pas payé ce qu'elle doit à Henriette Combremont.

Qu'en est-il des enfants ?

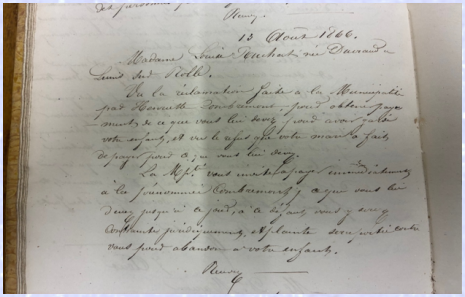

Les garçons ont été placés dans des familles suite à une mise. La Municipalité versera une indemnité pour chaque enfant. On trouve dans les procès-verbaux de la Municipalité les attributions avec le nom de l'enfant et celui de la famille qui le prendra en charge.

En ce qui concerne Julie Nancy, elle se trouve chez la veuve Henriette Combremont. Un arrangement avait été pris entre ses parents et Henriette Combremont, cette dernière gardera l'enfant contre une rémunération de quatorze francs par mois. Comme cette pension n'est pas payée, H. Combremont a plusieurs séances avec la Municipalité. Elle dit ne plus vouloir garder cette enfant, la Municipalité lui demande de poursuivre cette garde et qu'elle paiera le montant convenu.

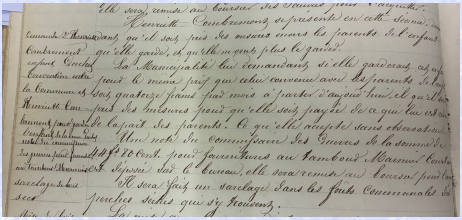

Comme la Municipalité de Grandcour n'a pas voulu envoyer un acte d'origine à Louise Ruchat-Ducraux car ni elle ni son mari ne paient les pensions, je suppose qu'elle a pu obtenir son acte de jeune fille et elle s'établi en France, à Villars-Dame, un hameau situé à la frontière entre Versoix et Gex. Elle s'engage à verser par avance vingt francs par mois, le 1er du mois. La Municipalité adhère à sa proposition et le lui confirme dans sa lettre du 11 janvier 1867.

Ensuite, nous retrouvons Louise Marianne Ducraux à Paris. Le 25 octobre 1868, elle accouche de **Joséphine Hélène.**

Le 24 décembre 1870, elle accouche de **Séraphine Louise**, il est dit qu'elle est domestique

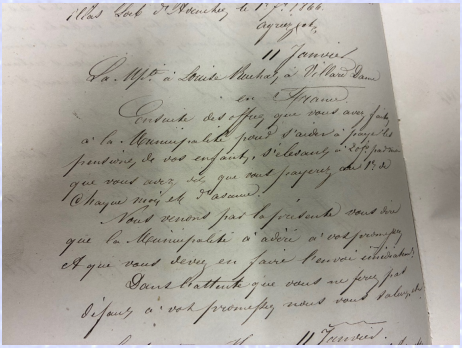

Le 13 septembre 1872, elle accouche de **Charles Joseph**

Les deux filles nées à Paris portent le nom de **Ducraux** à la naissance, c'est à la suite du mariage avec Joseph Aimable **Perrin** que les trois enfants porteront le nom Perrin. Son mari est né le 6 mai 1835 à Frizon dans les Voges, il est gardien de la Paix. Ils se marient le 14 avril 1875 dans le 18ème arrondissement de Paris. Il est intéressant de noter qu'il n'est pas fait mention de ses 2 précédents mariages, ni de ses 4 enfants nés en Suisse. C'est ce qui me fait penser qu'elle a emporté son acte d'origine de jeune fille.

Sur l'acte de décès de Daniel Henri Ruchat, il est dit qu'il est marié à Louise Marianne Ducrcaux.

Louise Marianne Ducraux décède le 21 janvier 1877 à Paris, elle est enterrée au cimetière parisien de Saint-Ouen (93), Saint-Ouen-sur-Seine, Seine-Saint-Denis, Île-de-France.

Après son décès il semble que Joseph Aimable retourne dans les Vosges avec ses trois enfants. Son fils se mariera à Jorxey dans les Vosges.

Revenons en Suisse :

Qu'en est-il de Daniel Henri Ruchat ?

Je n'ai rien trouvé sur son parcours, mais il est décédé à Grandcour. Dans les registres d'état civil de Grandcour ACV_SB-267-45-3-3, il est dit qu'il est décédé le 31 décembre 1910 d'une myélite chronique et d'un marasme sénile. Il est dit qu'il était en pension chez Frédéric Cusin. Il était courtier en bétail. Il est mentionné qu'il est marié à Louise Marianne Ducraux.

Il est étonnant qu'il soit retourné à Grandcour pour y vivre ses derniers jours. Était-il au courant de l'existence de sa petite-fille Olga Gachet ? Les deux vivaient à Grandcour dans des familles d'accueil.

Pour les 3 garçons issus du premier mariage, 2 se sont mariés à Grandcour, le 3ème à Payerne.

Pour ce qui est de Julie Nancy Gachet, fille de Daniel Henri Ruchat, elle va accoucher à l'hôpital cantonal à Lausanne d'une petite Olga le 12 janvier 1896.

Dans sa séance du 1er février 1896, la Municipalité prend acte que Julie Nancy est rentrée à Grandcour avec un enfant et qu'elle n'a pas de revenus, elle doit chercher un placement de cette enfant.

La Municipalité dans sa séance du 5 février 1896 reçoit 4 offres de prise en charge. Celle de Fanny femme de Jean Desmeules est la meilleure marché CHF 10.- par mois, la Municipalité opte pour cette solution.

Julie Nancy choisit de ne pas placer son enfant selon les décisions de la Municipalité et place Olga dans la famille **Mayor** à Ressudens.

En 1898 Olga est en pension dans la famille de Louis Constant Mayor qui perçoit la pension trouvée dans les souches de la bourse des pauvres de Grandcour soit une somme de CHF.15.75 en date du 1er avril 1898. Comme cela ne correspond à rien, je dois encore chercher, mais probablement que sa mère ne paie pas sa part et que l'enfant quittera la famille Mayor.

Alors qu'elle va se marier à Grandcour avec **Louis Emmanuel Pillard** qui est carrier, elle demande une aide à la

Municipalité. Celle-ci décide de ne pas lui accorder de l'argent, mais en ameublement pour une somme de cinquante francs.

Ils vivent à la Grotte derrière Treycovagnes. Ce doit être la misère noire.

Elle décède le 11 mai 1938 à l'asile de vieillesse d'Yverdon.

Pour sa fille Olga, je dois encore faire des recherches, car il est dit qu'elle a été trouvée à Grandcour.

Francis Rapin

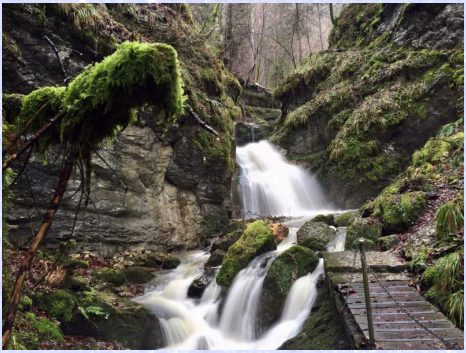

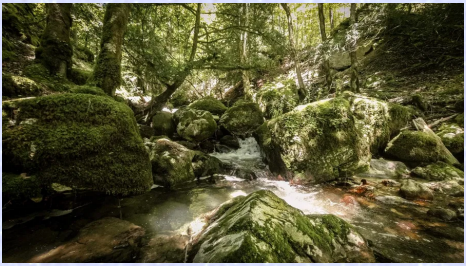

Grange de la Ville à Corcelles

Propriété de la Ville de Payerne, en 1697, 1778 et 1851

Plans 1697-1698

GB 308a page 513

Il n'y a qu'une grange

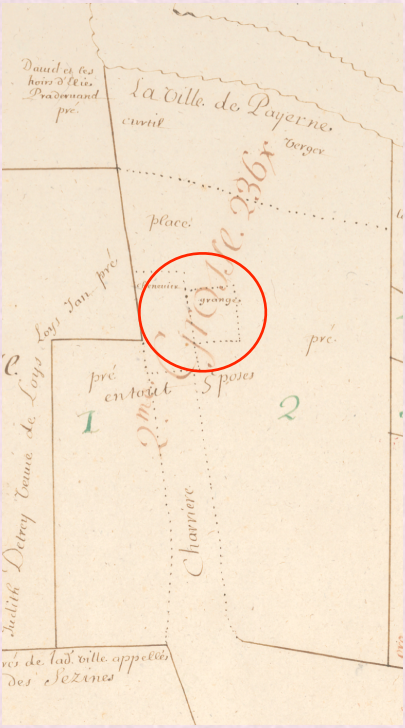

Plans 1778 – GB 308b

plan 115 no 17

Il y a maison, grange et écurie

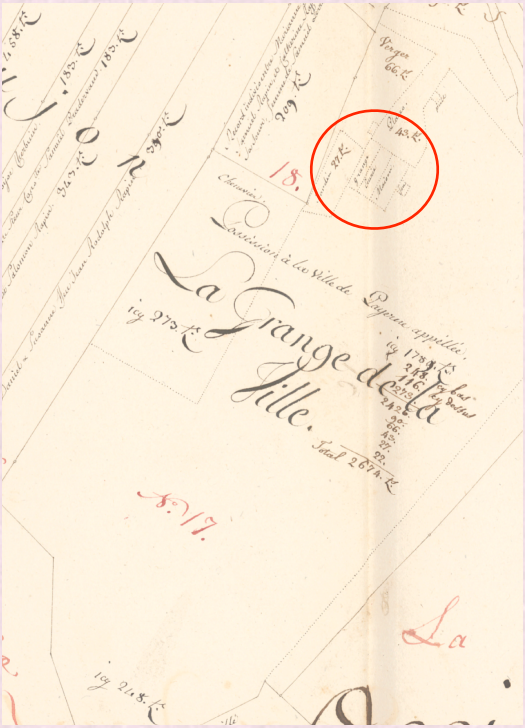

Plans 1851 - Gb 308-c – plan 26

Il y a : **grange, écurie, hangar (13) logement (14) et étable à porcs (15)**

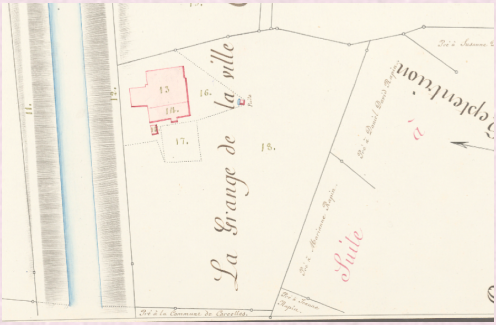

Que se passe-t-il à la Grange de la Ville ?

Commençons par situer la Grange de la Ville. Dans les Terriers correspondants aux plans de 1697-1698, il est dit : vers les Compondus, outre la Broye, cinq poses de pré, chesaux, curtil, jordil et charrière sur quoi est située la grange de ladite Ville.

Il est intéressant de noter qu'une première correction de la Broye avait été réalisée à cette époque et que sur les plans de 1778, la Broye ne passe plus tout près de la propriété de la Ville. Sur les plans de 1851, un logement a été construit à l'ouest de la grange.

Les premiers locataires sont probablement Aimé Daniel Rapin et son épouse Elisabeth Buache comme nous l'indique une curieuse affaire.

Dans mes recherches je suis tombé sur un baptême qui m'a intrigué : le 21 juin 1797 était baptisée à Ressudens une fille prénommée Rose Elisabeth, fille illégitime de …… et de Catherine Vautravers de Champagne, baillage de Grandson. Ses parrain et marraine sont Aimé Daniel Rapin et son épouse Elisabeth Buache de la Grange de la Ville. Elle décède le 22 juillet de la même année.

Un ajout après l'inscription du baptême précise que le nom du père est laissé en blanc à la suite d'un billet de tolérance du Consistoire Suprême qui permet à ladite Vautravers d'accoucher à la Grange de la Ville sans recherche d'aucun consistoire, le père s'étant fait connaître à Leurs Excellences, que l'enfant ne serait à charge d'aucune commune et que les frais d'alimentation seraient couverts.

Curieux non ?

Alors cherchons plus loin !

J'ai trouvé aux Archives cantonales un Registre des décrets qui doivent être tenus secrets.

Les trésors des Archives cantonales

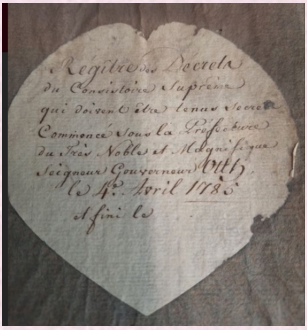

Une amie m'a traduit le texte qui dit à peu près ceci :

François Detrey a été condamné à 5 jours de prison, au lieu des 30 habituels, cela à cause de s'être dénoncé volontairement. Il a payé 6 couronnes (kronen) pour le salaire de la nourrice pendant 6 mois après la naissance. Il a dû payer également une amende pour les pauvres de sa commune. En plus, François Detrey a bénéficié du silence (beneficium silentii) qu'il a demandé humblement.

Mais qui était François Detrey ?

François DETREY est né le 12 décembre 1768, à Corcelles p. Payerne. Son père Jean Samuel DETREY, Conseiller, est né le 30 août 1740, à Payerne. Sa mère Marguerite CHERBUIN est née en 1745. Il a eu 7 frères et sœurs: Jeanne Salomé, Jean Frédéric, Théodore, Frédéric, Elisabeth, Jeanne et Susanne.

Sa femme Jeanne Madeleine DEMIÉVILLE est née le 30 août 1761, à Le Brit, Granges-Md. Ils se sont mariés le 4 février 1791, à Granges-Marnand. Ils ont eu 3 filles: Louise 1795, Susanne 1796 et Jeanne 1798.

Il a eu des relations avec Catherine VAUTRAVERS dont est née une fille: Rose Elisabeth en 1797.

Il a un garçon avec Marianne COMTE : Daniel en 1798.

Comme la révolution a eu lieu en 1798, il n'a pas eu besoin de passer à nouveau devant le Consistoire.

Il est décédé le 29 novembre 1838, à l'âge de 69 ans à Payerne.

Mais qu'est-ce que le Consistoire ?

Ce sont des instances qui eurent pour fonction dès la Réforme de garantir les fondements d'un idéal de vie chrétienne en réprimant tout manquement aux bonnes mœurs et à la religion. Ces tribunaux mi-civils mi-ecclésiastiques étaient des instances chargées d'inculquer à la population les valeurs et les normes du souverain et des élites locales. (D. Tosato-Rigo et N. Staremberg Goy).

Il n'était pas admis que les dames et les jeunes filles aient des dentelles et de bijoux pour aller au culte le dimanche. Celles qui ne respectaient pas les codes vestimentaires étaient convoquées en séance de Consistoire, elles devaient « humblement » se repentir et recevaient une amende. Certaines dames se faisaient souvent réprimander.

Les débits de boisson ne devaient pas servir à boire durant le culte, les commerçants ne devaient pas faire « affaires » le dimanche. Ceux qui fautaient devaient « humblement » se repentir et payaient une amende.

Si une jeune femme ou une femme était enceinte et non mariée elle passait devant le Consistoire qui n'était constitué que de Messieurs puisque les femmes n'avaient pas de droits.

Un exemple :

Jeanne Cherbuin fille de Jean David âgée de 27 ans est enceinte. Elle passe devant le Consistoire et dit que le père est Jean-Louis Tavel, fils de feu le Lieutenant Tavel. Celui-ci nie. Deux membres du Consistoire sont désignés pour assister à l'accouchement.

Voici leur rapport :

Nous soussignés Monsieur Fréderich Rapin membre du Conseil des 50 de Payerne et Pr. Th. de Dompierre, Pasteur de Corcelles, au défaut de Magistrat et d'assesseur du Consistoire, accompagnés de la sage-femme, avons été appelés par Jeanne fille de Jean Cherbuin de Corcelles, pour assister à ses couches la nuit du 1er au 2 mars ; nous certifions qu'elle a déclaré Monsieur Jean-Louis, feu Monsieur le Lieutenant Tavel pour être le père de son enfant, qu'elle a confirmé et répété sa déclaration au plus fort de ses souffrances et qu'elle a accouché d'un garçon entre 3 et 4 heures du matin.

En foi de quoi nous soussignés à Corcelles le 3 mars 1796.

Pr. Th. De Dompierre, Pasteur Fréderich Rapin

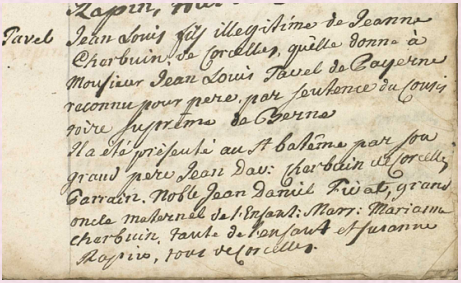
Tavel Jean Louis fils illegitime de Jeanne
Cherbuin de Corcelles, quelle donne à
Monsieur Jean Louis Tavel de Payerne
reconnu pour pere, par sentence du souv.
noble tribunal de Berne
Il a été présenté au Baptême par son
grand pere Jean Dav: Cherbuin de Corcelles
Barrier. Noble Jean Daniel Tavel, grand
oncle maternel de l'Enfant: Marr: Marianne
Cherbuin, Faute de Consist et Susanne
Rapin, tous de Corcelles.

Lors du baptême, l'enfant porte le nom de famille **Tavel**, ce qui veut dire que le Consistoire a déclaré le père comme responsable de l'enfant.

Le Consistoire règle aussi les problèmes de bagarres, violences conjugales, adultères, etc.

Monsieur le Conseiller Daniel Mestral fait un long rapport de six pages au Consistoire car sa femme Marianne Morattel a fugué avec le Capitaine de Treytorrens son complice.

Corcelles, mars 2026.

Francis Rapin

Une impératrice à Payerne

Le Journal de Payerne du 31 mars 1909 rappelle le passage en Suisse de **l'impératrice Marie-Louise** en 1814, au moment où Napoléon Ier est exilé à l'île d'Elbe. Elle voyage sous le nom de la duchesse de Colomo, avec une suite de quatre voitures.

Elle a dormi à Lausanne et le bruit s'est répandu que Sa Majesté passera à Payerne. Grand émoi dans la cité broyarde !

Les sept enfants du vénérable pasteur Tavel-Develey, à la Bretonnière, veulent témoigner leur sympathie à l'illustre voyageuse. Mais comment attirer son attention ? Comment se faire entendre de ses augustes oreilles ? Voici ce qu'imaginait leur jeune enthousiasme : vêtus des défroques des âges révolus, tirés des coffres de leur antique maison, portant de beaux bouquets et des guirlandes de fleurs, ils vont se poster sur la route de Lausanne à l'orée du bois de Boulex, et la forcent à s'arrêter. Ils exécutent alors une sorte de menuet au grand amusement de l'impératrice et de sa suite. Bouquets et guirlandes sont ensuite déposés aux pieds de S. M., qui par un baiser récompense chacun de ses admirateurs. Gloire éphémère, trop vite envolée dans un nuage de poussière ! Mais les échos de la Bretonnière répétèrent longtemps la grâce de Marie-Louise et le baiser impérial auréola d'une gloire durable les jeunes fronts des enfants du respectable et vertueux pasteur Tavel-Develey.

(Journal de Payerne du 20 octobre 1928).

L’histoire d’INNOCENT

Durant mes recherches en généalogie dans les Registres des baptêmes de Corcelles, j’ai passé souvent sur le baptême du 9 novembre 1732 d’un

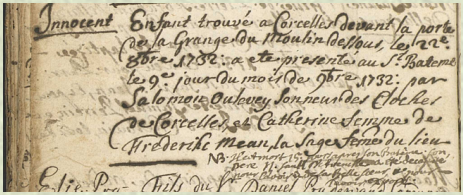
Innocent Enfant trouvé a Corcelles devant la porte de la Grange du Moulin dessous, le 22e. 8bre. 1732: a été presenté au St. Baptême le 9e. jour du mois de 9bre. 1732: par Salomon Oulevey Sonneur des Cloches de Corcelles, et Catherine Femme de Frederic Mean, la Sage Femme du lieu

enfant trouvé devant la porte de la grange du moulin dessous (moulins 7 actuellement) le 22 octobre 1732, moulin de Monsieur **Tavel**. Il aura comme parrain Salomon Oulevey, sonneur de cloches de Corcelles et pour marraine Catherine femme de Fréderich Méan, sage-femme du lieu.

Il y a un NB en dessous de cet écrit qui est difficile à déchiffrer, mais qui dit : il est mort 15 jours après son baptême. Son père **A. Sauthy a été décapité** pour l’avoir eu de sa belle-sœur et pour l’avoir exposé.

Dans sa séance du 22 octobre 1732, le Conseil des 12 (Municipalité) dit vouloir mettre ordre à l’entretien de cet enfant et qu’il fera les perquisitions nécessaires à ce sujet.

Le 27 octobre il complète en ajoutant qu’ensuite de ces perquisitions on a découvert que l’enfant est né à la Longeraie, canton de Fribourg suivant les déclarations de Claude Roche et de sa femme de Perriard de Russy qui chargent la fille de Rodolphe Tacholaz de Avenches dont information a été envoyée à LLEE avec un acte de la Justice de Avenches scellé du Seigneur Baillif.

Séance du Conseil des 12 de Payerne du 5 décembre 1732.

Sur l’accusation contre Caton Tacholaz d’être la mère de l’enfant trouvé à Corcelles, LLEE ayant vu pour information que Antoine Sauty son beau-frère l’avait assistée à ses couches, nous ont ordonné par arrêt du 1er courant de l’envoyer chercher à Avenches où il a été conduit prisonnier de Neuchâtel et de lui instruire ici sa procédure. Sur quoi on a nommé M. le Conseiller Isaac Chuard Justicier, de l’aller chercher avec huit hommes bien armés pour le conduire ici en toute sureté suivant les ordres souverains.

Séance du Conseil des 12 de Payerne du 22 décembre 1732.

LLEE nous ont ordonné de procéder criminellement contre Caton Tacholaz de Avenches prévenue d’être la mère de l’enfant trouvé à Corcelles et on lui a signifié citation sur droits juridiques par lettres à sa porte s’étant évadée.

Lettre de LLEE de Berne du 03.02.1733 (ACV Bh7)

Traduction de Rosemarie Oechslin avec l’aide de transkribus.org :

Antoine S. de Avenches a transgressé le serment de bannissement, et exposé un enfant, et après 3 antécédents avec son … généré, sera à exécuter de la vie à la mort par l’épée. Ladite peine de mort de Sauthy est inscrite dans le Crim. Mar. R fol. 56

Selon la première et dernière procédure et le jugement envoyés, nous avons décidé, que Antoine Sauthy de Avenches a transgressé le serment de bannissement prononcé quelque temps avant, et qu’il a porté l’enfant illégitime conçu avec sa belle-sœur Caton Tacholaz de Longeraye, dans une corbeille, à Corcelles et l’a déposé devant une grange et l’a délaissé.

Aussi a-t-il avoué de son propre gré

d'avoir deux autres batards avec la même belle-sœur à Corbaz et Avenches au temps de sa femme encore en vie et d'avoir commis adultère incestueux avec la même femme.

Avec ces faits confirmés, nous avons trouvé Antoine Sauthy coupable de divers crimes et qu'il n'est plus tolérable dans la société humaine.

… qu'il doit être préparé à la mort avec les formalités habituelles précédentes, et après la constatation et confirmation …. dans les mains de son sauveur
… amené au site d'exécution et là remis au juge. Il sera exécuté de la vie à la mort par l'épée, mais au lieu de le brûler, sera à enterrer dans un lieu secret.

Si des moyens sont laissés derrière, ils seront remis au fisc.

Nous reconnaissons que tu exécuteras cela à son temps. Quant au jugement fait en contumacia (en absence)
de Caton Tacholaz, nous le laisserons comme tel, en demandant d'observer si elle devait entrer, et que tu nous en informeras. Février 1733

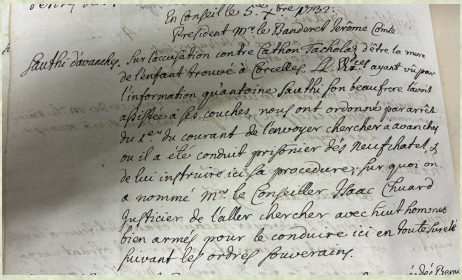
En Conseil le 5.e 6.bre 1733.
Presidant Mr le Banderet Verome Comte
Sauthi d'avenches. Sur l'accusation contre Caton Tacholaz d'être la mere de l'enfant trouvé à Corcelles. Ll. Ex.ces ayant vû par l'information qu'Antoine Sauthi son beau frere l'avoit affichée à ses couches, nous ont ordonné par arrêt du 1.er du courant de l'envoyer chercher à avanches où il a été conduit prisonier des Neufchatel, et de lui instruire ici sa procedure, sur quoi on a nommé Mr le Conseiller Isaac Chuard Justicier de l'aller chercher avec huit hommes bien armés pour le conduire ici en toute sureté suivant les ordres souverains.
J. Sto Bonne

Renseignements complémentaires

Antoine Sauthy a été baptisé le 1.3.1688 à Avenches, son père se nomme Antoine Sauthy et sa mère Marguerite Painblanc.

Il s'est marié en 1714 (date non précisée) avec Susanne Tacholaz baptisée le 4.12.1692. Elle est décédée le 18 janvier 1736 laissant 2 fils et une fille tous mineurs.

Le père de Susanne s'appelle Rodolphe Tacholaz, il est décédé le 10 février 1736, il est dit : une fille morte et l'autre hors du pays.

La mère de Susanne se nomme Catherine Guisan, elle est décédée le 15.12.1744.

L'autre fille, hors du pays, est Marie Catherine (dite Caton) baptisée le 31 janvier 1706.

Tous ces renseignements proviennent des registres paroissiaux de Avenches.

Antoine Sauthy et Susanne Tacholaz auront 6 enfants.

Rose Catherine, baptisée le 15.8.1716, Abraham Nicolas baptisé le 21.12.1719, Madeleine Esther baptisée le 2.3.1723, Jacob Samuel baptisé le 30.8.1724, Simon Abraham baptisé le 22.3.1729, décédé le 15.4.1729 et Françoise Marguerite baptisée le 3.7.1731.

Lors du décès de leur mère, il est dit qu'il y a 3 enfants : 2 garçons et une fille. Le registre des décès commence en 1728 ; Rose Catherine et Madeleine Esther sont probablement décédées avant cette date. Françoise Marguerite se mariera le 9.10.1753 à Donatyre avec Abraham Revelly. Jacob Samuel se mariera le 14.3.1747 avec Jeanne Judith Saint-Aubin.

Françoise Marguerite Sauthy ou Sauthier a des descendants à Corcelles, son arrière-arrière-petite-fille est Julie Elise Valérie Guillod qui marie Alfred Fréderich Rapin.

Je n'ai pas trouvé quand Antoine Sauthy a été bannis de Avenches, ni quand et où il a été mis à mort.

Un grand merci aux Archives cantonales, à Mme Aguet archiviste de la Commune de Payerne et à Rosemarie Oechslin pour leur aide précieuse.

Francis Rapin

Un Corçallin Président de la Confédération

Ernest Chuard

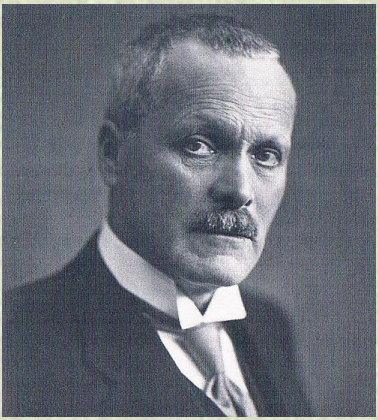

né le 31 juillet 1857, est le fils de Jean-Louis Chuard et de Suzane Rapin. Il fait ses études secondaires au collège de Payerne, puis entre à l'école industrielle cantonale et obtient un diplôme d'ingénieur chimiste de la faculté technique de l'académie de Lausanne. Il poursuit ses études à la faculté des sciences de Lausanne et à l'université de Wurtzbourg (1879-1880).

Il entame, en 1880, une carrière active de professeur et de chercheur; il enseigne la physique à l'école industrielle (1882), la chimie au gymnase cantonal (1884-1899) et à l'école cantonale d'agriculture, l'histoire et la chimie à l'école de pharmacie (1882). Il est professeur extraordinaire de chimie à l'académie de Lausanne et assure le décanat de la faculté des sciences (1894-1896). Cofondateur, en 1906, de la fédération laitière vaudoise-fribourgeoise, il préside la société vaudoise d'agriculture et de viticulture, ainsi que la fédération romande des sociétés d'agriculture. Il publie de nombreuses études scientifiques, rédige la Revue agricole et collabore à la Chronique agricole dont il est l'un des cofondateurs.

Sur le plan politique, Ernest Chuard siège quelques années au conseil communal de Lausanne qu'il préside en 1894, puis au Conseil national dès le 20 janvier 1907. Il entre, deux ans plus tard, au Conseil d'Etat vaudois où il se voit attribuer le département de l'instruction publique et des cultes, puis le département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce (1917). Il est élu, malgré lui, au Conseil fédéral le 11 décembre 1919 (48e conseiller fédéral de l'histoire) avec 159 voix au 5ème tour. Il devient Président de la Confédération en 1924. Il démissionne à la fin de l'année 1928.

Ernest Chuard décède des suites d'une crise cardiaque le 9 novembre 1942 à Lausanne.

Il y a quelques années et afin de rendre hommage à cet illustre Corçallin, la Commune a donné son nom à une rue du village (Rue Ernest-Chuard).

Tiré du journal Le Corçallinfos

Un beau dimanche de 1802 à Corcelles

Le dimanche 29 août 1802, il devait y avoir foule à Corcelles. Le Receveur Général du canton de Fribourg : David Gabriel de Dompierre présentait son fils Christian, Victor, Charles, Louis au baptême. Sa maman était Angélique Marianne Chuard. Les deux parents étaient de Payerne. Son frère Théodore François de Dompierre était pasteur à Corcelles de 1784 à 1826.

Ils avaient déjà demandé la bénédiction de leur couple le vendredi 11 décembre 1795 à Corcelles. Le pasteur note ce qui suit : Le mariage de David Gabriel de Dompierre de Payerne, Receveur de LLEE à l'Abbaye dudit lieu, fils de feu Noble Isaac Samuel de Dompierre, vivant Conseiller de Payerne et de Noble Susanne Marie née Fivaz dudit lieu avec vertueuse Demoiselle Marianne Angélique fille de vertueux et prudent David Gabriel Chuard, Banneret de Payerne, et de Noble Julie Angélique, née de Dompierre dudit lieu a été béni le vendredi 11 décembre 1795.

Revenons au dimanche 29 août 1802. Cet enfant aura comme parrains Frederich Victor Chuard de Payerne, oncle de l'enfant, Capitaine dans la 3ème demi brigade auxiliaire helvétique au service de la République française et Christian Isaac de Dompierre dudit lieu, cousin germain de l'enfant. Comme marraines, il aura S.A.S. (Son Altesse Sérénissime) la Princesse Charlotte (Caroline) de Nassau-Usingen, épouse de **Frédéric II de Hesse-Cassel** (image). Sa fille la Princesse Louise Caroline Marie Frédérique, (1794-1881) sera aussi marraine de l'enfant. La famille Hesse est une famille royale dont sont issues de nombreuses familles royales dans toute l'Europe.

Ce devait être une grande fête. Les paroissiens de Corcelles ont-ils trouvé une place pour le culte ? Ont-ils mangé à l'auberge de Corcelles? Quelles sont les raisons pour lesquelles cette Princesse vienne parrainer un enfant à Corcelles ?

Dans le Dictionnaire historique suisse Gilbert Marion rappelle que Gabriel David Chuard, grand-père maternel de l'enfant, était lieutenant-colonel au service de Prusse jusqu'en 1780. Délégué à Berne par sa ville le 25 janvier 1798, il persuada LL.EE de ne pas envoyer de troupes dans le Pays de Vaud. Avait-il des contacts avec la Prusse ? Est-il à l'origine de la contrerévolution ? En 1802 les armées austro-allemandes sont dans les parages, le Prince Frédéric II aurait-il envoyé son épouse en délégation ?

Mais qu'est-ce qui a bien pu se passer pour que cette princesse vienne parrainer un enfant à Corcelles-près-Payerne ? Rappelons-nous que lors de son mariage en 1795, David Gabriel de Dompierre était Receveur de Leurs Excellences de Berne. Un très instructif article paru dans la Broye du 13 avril 2023 sous la plume de Emile Spahr nous rappelle l'histoire de l'éphémère canton Sarine-et-Broye. M. de Dompierre est le Receveur Général de ce canton. En Suisse, la contrerévolution couvait sous braise. Il serait intéressant de connaître dans quel camp se trouvait notre homme. Était-il soutenu par le prince Frédéric III de Hesse-Cassel? Celui-ci aurait-il envoyé son épouse en délégation?

Francis Rapin

Marie SAINT-MAURICE

Enfant déposée sur une fenêtre

En faisant des recherches pour la famille, je suis tombé sur une information qui m'a ému. C'est dans le livre des baptêmes de la paroisse de Saint-Maurice dont l'église est à Champagne.

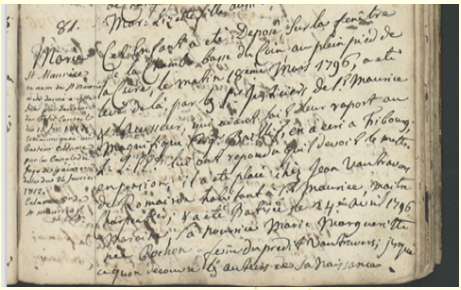

Une enfant a été déposée sur la fenêtre de la chambre basse du coin au plein pied de la cure de Champagne le matin du 18 mars 1796. Les personnes compétentes ont fait un rapport au Bailli. Leurs Excellences ont répondu qu'il fallait la mettre en pension jusqu'à ce qu'on retrouve les auteurs de sa naissance. Elle a été placée chez Jean Isaac Vautravers, maître charpentier, et sa femme Anne Marie Marguerite née Pochon qui est sa nourrice. Elle est baptisée du nom de **Marie** le 24 avril 1796, ses parrain et marraine sont les **Vautravers**.

Dans la marge du livre des baptêmes il y a un ajout. Il est dit que ce nom de famille « **Saint-Maurice** » a été donné à cette fille par décision du Petit Conseil du 15 février 1812 communiquée au Pasteur Calame par le canal du Juge de Paix en date du 24 février 1812.

Je voulais en savoir plus alors j'ai fait des recherches au Archives cantonales. Dans les Procès-verbaux du Petit Conseil (Conseil d'Etat du canton de Vaud), j'ai trouvé des informations :

En 1812, le Petit Conseil souhaite donner un nom de famille à **Marie** qui est

En 1812, le Petit Conseil souhaite donner un nom de famille à **Marie** qui est toujours en pension, aux frais de l'Etat, dans la famille de Jean Vautravers afin de pouvoir l'inscrire dans le Registre des enfants trouvés.

Lors de la présentation du Département de l'Intérieur des comptes des enfants trouvés, le Petit Conseil souhaite à l'avenir avoir une liste nominative de ces enfants.

En date du 18 janvier 1812 le Petit Conseil invite le Département de l'Intérieur à procurer des recherches pour faire part à la Commission sur l'origine et les circonstances de l'enfant trouvée à Saint-Maurice et mise en pension chez Jean Vautravers. Cette enfant a été mise nouvellement sous l'administration de la Commission sans qu'on lui ait donné connaissance de ce qui pouvait la concerner.

Le Service de l'Intérieur fait ses recherches :

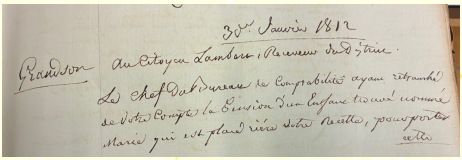

Le chef du Bureau de la Comptabilité écrit le 30 janvier 1812 au citoyen Lambert, Receveur du District de Grandson. Il lui demande des renseignements et un rapport au sujet de cette enfant **Marie** pour la Commission. Elle fait partie d'un document transmis au Ministre de l'Intérieur le 23 septembre 1799. Il ajoute : à moins que cette enfant soit la fille abandonnée quelque temps après sa naissance à Saint-Maurice en mars 1796. Cette histoire a dû émouvoir bien des personnes à l'époque.

Une deuxième lettre envoyée le 11

février 1812 au citoyen Cottier, Secrétaire de la Commission des Etablissements de détention et de Secours public, le Petit Conseil lui demande de prouver que l'enfant nommée Marie est la même que celle citée dans le tableau qui fut transmis au Ministre de l'Intérieur le 23.9.1799. Il lui demande

1. Un extrait du Registre des baptêmes de Saint-Maurice.

2. Une copie d'une convention avec les Vautravers chez qui cette enfant est en pension.

3. Un certificat de vie.

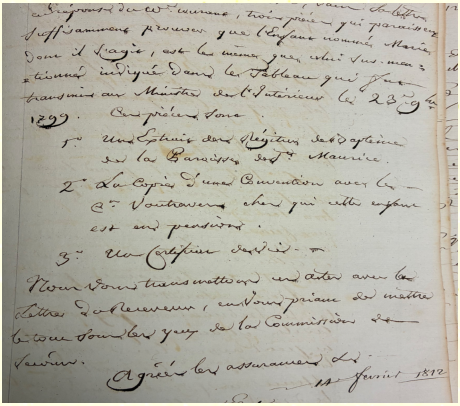

Le résultat de ces recherches permet au Petit Conseil de prendre la décision, dans sa séance du 15 février 1812 de lui donner, sur proposition de la Commission de Secours public, le nom

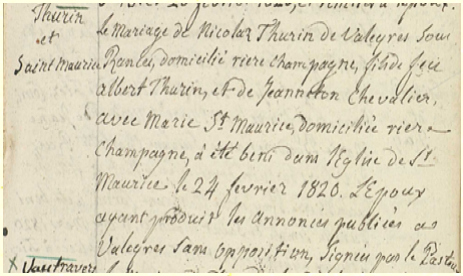

de famille de **Saint-Maurice** puisqu'elle a été trouvée dans ce lieu.

Qu'adviendra-t-il de Marie Saint-Maurice ?

Le mariage de Marie Saint-Maurice et Nicolas Turin a été béni en l'église de Saint-Maurice le 24 février 1820 selon le livre des mariages de la paroisse.

Je trouve extraordinaire l'histoire de cette enfant. C'est réconfortant de penser que même le Petit Conseil s'est soucié de lui donner une identité.

Le 25 décembre 1824 un petit **Louis Turian** naît, à Valeyres-sous-Rances, de cette union, il décède avant d'avoir été baptisé.

Le vingt août 1826, Marie Turin-Saint-Maurice annonce la naissance de **Louis Nicolas** né le onze août 1826, fils posthume de Nicolas Turin. Celui-ci est décédé le 20 juillet 1826 à Orbe à l'âge de trente-deux ans.

Marie Turin-Saint-Maurice décède le 1er juin 1851 à Valeyres-sous-Rances. Son histoire a dû marquer la région car le pasteur en parle dans le registre des décès de la paroisse de Rances et fait état du registre des naissances de la paroisse de Saint-Maurice. Il doit y avoir eu un moment de grande émotion lors du service funèbre.

Quant à leur fils, il se marie le 18.10.1855 à Montagny-sur-Yverdon avec Louise Augustine Décoppet. Les deux époux habitent à Grandson à ce moment-là, mais l'épouse vient de Montagny. Ils déménagent à Yverdon et ont eu 9 enfants, Louis Frédéric, Frédéric, Eugène, Jules, Justin, Justin Louis, Rosine Augustine, Jules et Emile.

Le quinze avril 1893 Justin Louis habite à la Grange de la Côte et se marie avec Adèle Simon. La vie continue.

Un grand merci aux Archives cantonales et à l'IA de Myheritage qui m'ont permis de retrouver les traces de cette famille.

Corcelles-près-Payerne, mars 2026

Francis Rapin

Explosion en Boulex

La ville de Payerne était bien animée en cette soirée du dimanche 23 août 1887. Les habitants s'étaient rendus à l'inauguration du drapeau de la société de chant de Chevroux et étaient rentrés de l'humeur la plus gaie du monde.

Vers 11h et quart du soir, la poudrière de Boulex explose, jette l'effroi à Payerne et dans les environs. Elle contient 350 kg de poudre, 850'000 cartouches et 3'000 obus. La secousse est ressentie jusqu'à Fribourg. A 4km à la ronde, des vitres, des portes, des parois sont brisées. Il ne reste pas trace de la poudrière. La maison elle-même fut projetée à 200m par-dessus les arbres. Le paratonnerre et retrouvé à la jonction des routes de Payerne et Romont. Le Capitaine Wuillamoz, intendant du dépôt de Payerne, prit immédiatement les mesures de précautions nécessaires. La route fut barrée et les curieux tenus à bonne distance. Les cartouches qui se trouvaient dans le brasier explosaient en file, cela dura jusque vers 4 heures du matin. Les gens n'ont pas dormi de la nuit. Quant à la cause de l'explosion on croit à la malveillance, mais sans preuve.

Entre le 29 août et le 10 septembre 1887, j'ai recensé une trentaine d'articles dans les journaux vaudois uniquement.

Les dégâts aux immeubles furent couverts par la Confédération. Le rapport du Département militaire de la Confédération de 1887 mentionne que le remplacement des munitions a couté la somme de CHF 57'360.80, à laquelle il faut ajouter les différents frais et la reconstruction de l'immeuble qui est devisée é CHF 32'000.-. Le Département militaire pense que l'explosion est due à la foudre.

L’auberge de Corcelles

Avant 1700, il n’y avait pas de pont à Corcelles, mais des planches étaient posées au-dessus de l’Arbogne aux endroits où sont les ponts aujourd’hui. Elles étaient suffisamment larges, mais les diligences et autres carrosses ne pouvaient pas les utiliser. La route principale de Dompierre à Payerne passait en Bitternaz, puis vers la passerelle qui est près du café Fischer, elle traversait l’Arbogne par un gué. Ensuite la route remontait ce qui aujourd’hui s’appelle la route de Mivellaz. Elle se nommait le grand chemin.

En 1667, Monsieur David Comte Receveur et Curial de Payerne possède une maison à Corcelles dans laquelle il vend du vin. Il demande au l’Avoyer (Syndic) de Berne l’autorisation de créer un Logis avec une enseigne pendante. Le 5 avril 1667, l’Avoyer de Berne lui répond qu’il n’y a pas d’opposition, mais au contraire que le Logis était nécessaire et grandement faisable audit village de Corcelles, tant à cause du débordement des eaux qui la plupart du temps arrive dont les passants étrangers n’ayant pas le passage ne savent où se retirer. La requête dudit David Comte bénignement accueillant lui avait permis comme potelle, nous lui permettons une marque l’enseigne pendante en sa dite maison de Corcelles pour servir de taverne et logis public moyennant le payement d’un florin de cense annuelle et perpétuelle dans notre Abbaye de Payerne : en foi des présents qu’avons fait munir de notre sceau accoutumé.

Donné le 5 avril 1667.

Sur les plans qui ont servis à l’établissement des Terriers de 1697-1698 on découvre que la propriétaire de ce Logis public est Anne-Marie Comte femme du Sieur Antoine Detrey. Elle est la fille de David Comte.

En 1735, lors de la séance du Conseil des 12 de Payerne, il est dit que Pierre Deriaz de Baulmes ayant acquis le Logis de l’Ours et ses appartenances, on corroboré la pache en payant à chaque membre 25 baches ; bien entendu qu’au cas ou lui ou les siens donnassent des sujets de reproche par mauvaise conduite, on se réserve le droit de l’éconduire en l’obligeant soit de vendre, soit à l’amodier, ce qu’il a accepté.

Sur les plans qui ont servis à l’établissement des Terriers du 10.09.1786, c’est son fils Samuel Deriaz qui est propriétaire. Ils ont construit la maison qui est aujourd’hui la cave communale.

Sur les plans de 1851, c’est la Commune de Corcelles qui est propriétaire.

Corcelles, mars 2026

Francis Rapin

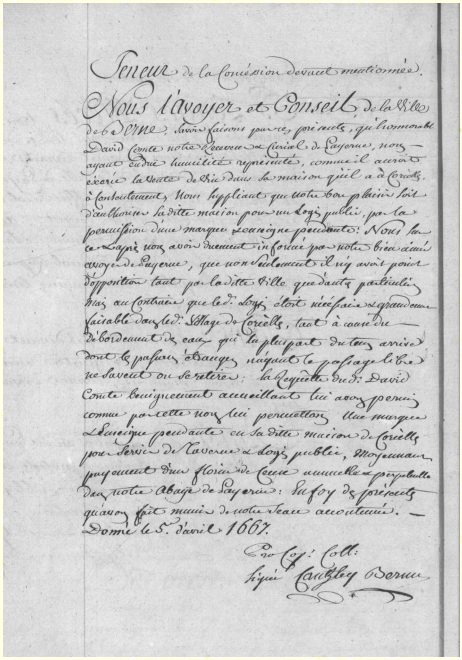

Teneur de la Concession dessus mentionnée.

Nous l'Avoyer et Conseil de la Ville de Berne, savoir faisons par ce, présente, qu'honnorable David Comte notre Receveur et Curial de Payerne, nous ayant ouvert humilitet représentée, comme il aurait ouvert la Vente de Vin dans sa maison qu'il a à Corcelles, à fondement, Nous supplient que notre bon plaisir soit d'ordonner la dite maison pour un Logis public, par la permission d'une marque Leanigne pendante: Nous sur ce Lequel nous avons derement informer par notre bien aimé Avoyer de Payerne, que non seulement il n'y avoit point d'opposition tant par ladite Ville que autre particulier, au contraire que ledit Logis étoit nécessaire et grandement faisable dans ledit Village de Corcelles, tant à cause de — débordement de eau qui la plupart du tems arrive dont les passans étrangers n'ayant le passage ne savent où se retirer. La Requête dudit David Comte bénignement accueillant lui avoit permis comme potelle cette non lui permettons une marque Lenigne pendante en sa dite maison de Corcelles pour servir de Taverne et Logis public, Moyennant payement d'un florin de Cense annuelle et perpétuelle dans notre Abbaye de Payerne: En foy des présents qu'avons fait munir de notre sceau accoutumé. — Donné le 5. d'avril 1667.

Par Cop: Coll:
Signé Cantzley Bernen

1786

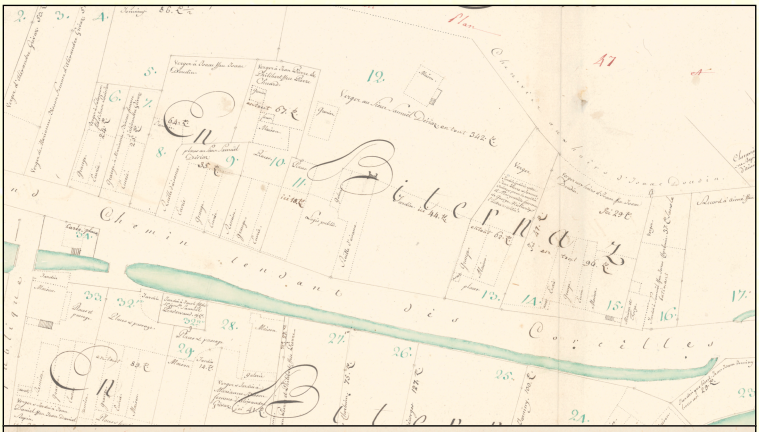

1698

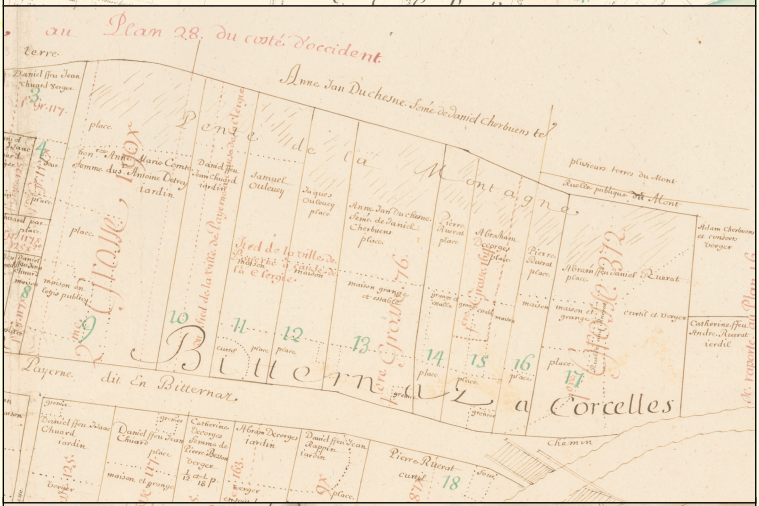

1698

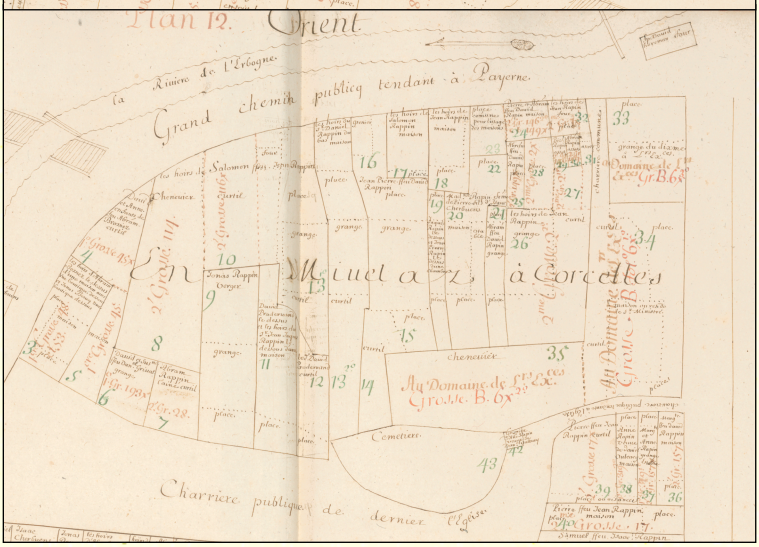

Les Rapin de Valloire

Ils ont créé une association autour du rassemblement des descendants de la famille Rapin de Valloire, l'une des plus anciennes familles nobles de Maurienne, un événement mobilisateur, d'intérêt général, bénéfique à toute la communauté valloirinche et à la région ; cet événement devrait permettre de prendre conscience du caractère particulier de son histoire, de l'existence de liens multiples et fertiles qu'elle peut nouer avec les enfants et petits-enfants des Valloirins qui se sont expatriés ; enfin, ce serait, pour elle, la possibilité de recréer une partie des liens sociaux ancestraux qui existaient sur le territoire, de mobiliser les énergies et les compétences, de toute origine, en vue du développement économique de la vallée, respectueux des principes d'une démarche de développement durable.

L'Association « Rapin du Monde – Valloire a été enregistrée auprès de la sous-préfecture de Saint-Jean-de Maurienne comme association de loi 1901 en date du 6 décembre 2005.

Dans plusieurs titres, les Rapin se glorifiaient d'être du même sang que la vierge de Valloires, et au commencement du XVIIème siècle, un Rapin de la Chaudane (ou Choudanne) bâtit une chapelle en son honneur.

Elle en portait le nom, comme le rappelle une épitaphe du XVIe siècle: « Ici repose noble seigneur Pierre Rapin de la Choudanne de Valloire, corrier et juge de cette cité Saint-Jean-de-Maurienne) et de la terre commune, entré dans la voie où va tout homme, le 8 novembre 1579 ».

Noble Joseph Rapin, vivant au douzième siècle, fut le premier du nom dont les titres fassent mention ; la filiation authentique et privée commence à son fils ou petit-fils, Humbert, dont tous les descendants prirent la qualité de nobles.

Le terrier de 1533, établi à la demande du curé Robert Rolet pour l'église de Valloire, mentionne plusieurs familles nobles pour les XV et XVIème siècles: les Garein, les Rambaud des Choseaux, les Rostaing de la Borgé, les du Col et les Rapin de la Chaudanne

Références: Revue Historique « Saubadia » du duché de Savoie

Google Librairie libre

Valloire – La vallée d'Or – 2007

Jean-Paul Rapin

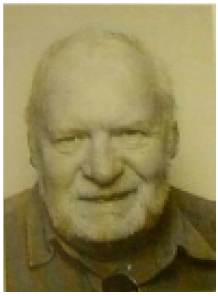

1933-2022

Peintre et fondateur de l'association Rapin de Suisse

Sa passion est la peinture et son parcours a commencé très tôt, avec une première toile datée de 1948. Ayant à la base une formation commerciale, de comptable pour terminer son activité professionnelle comme directeur d'une caisse de pension.

Dès 1948, il fait partie d'un groupe d'études artistique, lui permettant de fréquenter les cours d'André Vuilleumier, ancien élève de Fernand Léger. Il travaille avec passion l'art du trait, les techniques délicates de l'huile.

L'artiste affinera ainsi son métier au fil des ans, tout en menant une vie professionnelle et publique très active. Il a été syndic de Morrens. Désormais, il vit pleinement pour cette

passion, la peinture à Romanel-sur-Morges.

En participant à la grande aventure sur deux livres sur le Pays de Vaud, aux éditions Slatkine, il participe aux expositions dans les districts vaudois.

Aimée Rapin

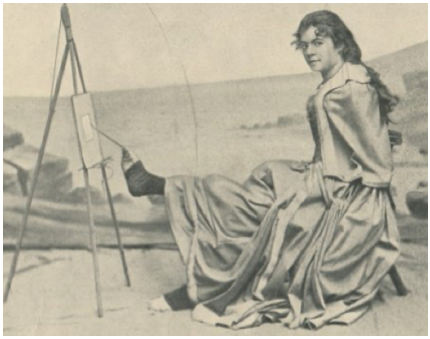

Peintre, née à Payerne le 14 décembre 1868 et morte à Genève le 5 mai 1956, est une peintre suisse née sans bras, connue pour ses 4 000 tableaux, principalement des portraits, dont ceux de beaucoup de personnalités internationales de son temps.

Aimée Rapin devient élève de Meyenburg (qui lui avait donné ses premières leçons de dessin dès six ans), Bischoff et Barthélemy Menn. Elle obtient deux premiers prix à l'École genevoise des Beaux-Arts.

Devenue peintre notoire, partie à Londres, à Paris où elle rencontre Sarah Bernhardt, en Espagne, en Afrique du Nord, en Italie et en Hollande, elle expose aux Salons de Paris, Munich, Berlin, Rome et Montréal. Les commandes affluent de la cour d'Angleterre, des États-Unis, du Canada.

En 1891, elle obtient sa première commande du comte Szymanovski, descendant des rois de Pologne, qui lui demande de faire son portrait, qui devra figurer à l'Exposition universelle de Berlin.

Installée à Genève en 1892, la ville lui commande le portrait de Philippe Plantamour et celui de Nicolas Théodore de Saussure, le Musée de Lausanne le portrait de Gustave Doret. Les musées de New-York et d'Ottawa exposent ses œuvres signées. Elle fut membre de la Société suisse des femmes artistes.